

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 247

9 avril 1999

### SOMMAIRE

AB Consulting S.A., Fentange .....	page 11817	Distributrade Holding S.A., Luxembourg .....	11834
A.C.B. Lux S.A., Rodange .....	11818	Drakensberg Holdings S.A., Luxembourg .....	11835
BIL Delta Fund, Sicav, Luxembourg .....	11817	DSK Systems S.A., Luxembourg .....	11834
BIL Equities, Sicav, Luxembourg .....	11817	Ducato S.A., Luxembourg .....	11835
Bingo, S.à r.l., Kayl .....	11818	Duxbury Investment S.A., Luxembourg .....	11835
Blessing Holding S.A., Luxembourg .....	11818, 11819	Eden Resort S.A., Pétange .....	11836
Boes Félix, S.à r.l., Luxembourg .....	11819	Eiskaffee Veneziano, S.à r.l., Luxembourg .....	11836
Boons, S.à r.l., Luxembourg .....	11819	Elba Trust Holding S.A., Luxembourg .....	11836, 11837
Brevik Capital S.A., Luxembourg .....	11819	Emerge Capital, Sicav, Luxembourg .....	11832
Brian Yeardeley Luxembourg S.A., Bettembourg .....	11819	Entreprise J.-P. Becker S.A., Luxembourg .....	11826
Café La Gruta, S.à r.l., Luxembourg .....	11820	Epervier S.A., Luxembourg .....	11837
Cafina S.A., Luxembourg .....	11820	Eppa S.A., Luxembourg .....	11835, 11840
Cafra S.A., Bettembourg .....	11820	Esteral Services S.A., Luxembourg .....	11839
Car-Elec, S.à r.l., Lintgen .....	11820	Etol Finance S.A., Luxembourg .....	11838
Car-Project, S.à r.l., Rollingen/Mersch .....	11820	Euro Audaces S.A., Luxembourg .....	11837
Caves du Portugal, S.à r.l., Larochette .....	11821	Eurochapes, S.à r.l., Luxembourg .....	11839
C.C.E. LUX, Compagnie de Construction Européenne de Luxembourg S.A.H., Luxembourg .....	11827, 11828	Euromedic S.A., Luxembourg .....	11836
Centaur International Holdings S.A., Luxembourg .....	11821	Euromodal-Sud, S.à r.l., Luxembourg .....	11847
Central European Hedge Holding S.A., Luxembourg .....	11822	Eurpart S.A., Luxembourg .....	11838
Central Holdings Limited, Luxembourg .....	11821	Eurverpack S.A., Luxembourg .....	11839, 11840
CG Muller, S.à r.l., Luxembourg .....	11822	Everest Industrie, S.à r.l., Steinfort .....	11846
Charles Investment S.A., Luxembourg .....	11821	Experta BIL Bonds Advisory S.A., Luxembourg .....	11847
Chauffage-Sanitaire Maudit, S.à r.l., Olm .....	11821	Experta BIL Delta Advisory S.A., Luxembourg .....	11847
Chopin S.A., Pétange .....	11824	Experta BIL Equities Advisory S.A., Luxembourg .....	11847
Chris Craft S.A., Luxembourg .....	11824	Experta BIL Protected Capital Advisory S.A., Luxem- bourg .....	11848
C.I.P.E. Luxembourg S.A., Luxembourg .....	11825	Faber Factor International, S.à r.l., Luxembg .....	11843, 11846
City Center Etoile, S.à r.l., Niederanven .....	11826	Far Eastern Suppliers S.A., Luxembourg .....	11848
Clamar Investissements S.A., Luxembourg .....	11826	Fassaden Jakob, S.à r.l., Moutfort .....	11847
Clost S.A., Luxembourg .....	11826	Febra S.A., Luxembourg .....	11849
CNCP-NKBK International Finance S.A., Luxembourg .....	11823	Femalux S.A., Luxembourg .....	11849
COFEX - Compagnie Financière Extérieure S.A., Lux- embourg .....	11824	Feskens Holding Luxembourg S.A., Luxembourg .....	11849
Colbec, S.à r.l., Mertert .....	11827	Fidulor S.A.H., Luxembourg .....	11848
COLUBOIS, Commerce Luxembourgeois du Bois S.A., Luxembourg .....	11828	Fifty Four S.A., Luxembourg .....	11849
Colurec S.A., Luxembourg .....	11828	Figestor S.A., Luxembourg .....	11849
Comaco, S.à r.l., Luxembourg .....	11829	Finaposte, S.à r.l., Luxembourg .....	11850, 11851
Comtex S.A.H., Fentange .....	11828	Fira Investments S.A. Holding, Luxembourg .....	11850
COPLA-Consortium de Placements S.A., Luxem- bourg .....	11825, 11826	Foam and General Suppliers Luxembourg S.A., Lu- xembourg .....	11854
Coutts Alternative S.A., Luxembourg .....	11829	Fonlux S.A., Luxembourg .....	11854
CP-BK Ré S.A., Luxembourg .....	11829	Fontana Financing, S.à r.l., Luxembourg .....	11851, 11853
Crépuscule, S.à r.l., Luxembourg .....	11830	Frontier Holdings, Luxembourg .....	11854
Crisbo S.A., Luxembourg .....	11830	Futuradent, S.à r.l., Hamm .....	11854
Crispas Holding S.A. ....	11830	Garage Weis-Shon, S.à r.l., Munsbach .....	11854
CS Invest S.A., Mersch .....	11830	Gattel S.A., Luxembourg .....	11855
Cup Tropheés-Lux S.A., Esch-sur-Alzette .....	11829	Gefco S.A., Fentange .....	11855
Dalman Finance S.A., Luxembourg .....	11831	Générale Frigorifique Européenne S.A., Luxembourg .....	11856
Damo Holding S.A., Luxembourg .....	11831	Genvest S.A., Luxembourg .....	11855
Dashabo S.A., Luxembourg .....	11831	Geosyn Holding S.A., Luxembourg .....	11856
Daybreak, S.à r.l., Luxembourg .....	11831	Gerael, S.à r.l., Luxembourg .....	11855
Day Dream S.A., Luxembourg .....	11832	Gesfin S.A., Luxembourg .....	11856
Déco-Color, S.à r.l., Mondercange .....	11832	Giannini Frères S.A., Differdange .....	11856
Dental Studio Wecker, S.à r.l., Wecker .....	11833	Golfline, S.à r.l., Luxembourg .....	11856
Digital Vision Systems, S.à r.l., Luxembourg .....	11833	Hondsfrenn 1937 Peiteng, A.s.b.l., Pétange .....	11811
Dilon Finance S.A., Luxembourg .....	11833	Lingerie Beaumont, S.à r.l., Luxembourg .....	11853
Dilos S.A., Luxembourg .....	11833	Modigliani, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	11822, 11823
Discount Trading S.A., Grevenmacher .....	11834	(De) Petzi, S.à r.l., Luxembourg .....	11832
		Tetrabat (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	11810
		Tokata, S.à r.l., Luxembourg .....	11814

**TETRABAT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf décembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société B.L. INC., avec siège social à P.O. Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC n° 157588, incorporée le 10 août 1995, ici représentée par Monsieur Guy Decker, employé privé, demeurant à Gosseldange, en vertu d'une procuration datée du 3 décembre 1998.

2.- Monsieur Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, réviseur d'entreprises, demeurant au 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Guy Decker, prénomme, en vertu d'une procuration datée du 2 décembre 1998.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société sous la dénomination de TETRABAT (LUXEMBOURG) S.A.

La société aura son siège à Luxembourg. La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente et la location de matériel roulant, industriel et de bâtiments et travaux publics. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction et de génie civil, effectuant notamment des travaux de démolition, d'excavation et de terrassement, l'exploitation de carrières, le traitement des matières premières, la transformation et la commercialisation de ces produits, leur mise en oeuvre et leur application et des activités de promotion immobilière et de transport de marchandises.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq millions de francs (5.000.000,- flux), représenté par cinq cents actions (500) d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- flux.) par action. Les actions ont été souscrites comme suit:

1. par la société B.L. INC., prénommée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	499 actions
2. par Monsieur Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, préqualifié, une action . . . . .	1 action
Total: cinq cents actions . . . . .	500 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq millions de francs (5.000.000,- Flux) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration choisira en son sein un président. Le premier président sera choisi par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, le conseil d'administration choisira en son sein un membre faisant fonction de président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à l'unanimité des voix. En cas d'égalité des voix, la voix du président l'emporte.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme de six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 1999.

**Art. 9.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net; tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi. Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2000.

**Art. 11.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Constatation*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 120.000,- francs.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, es qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, prénommé, président du conseil d'administration,
- b) Monsieur Yvon Logelin, demeurant à L-4570 Niederkorn, 13A, rue Pierre Gansen, administrateur-délégué,
- c) Monsieur Pierre-Louis Uselding, demeurant au 34, rue de Luxembourg, B-6720 Habay-la-Neuve, administrateur.
- d) Monsieur Guy Decker, prénommé, administrateur.

3. Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Alphonse Johans, demeurant au 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont valables jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'année 1999.

4. Le siège social est fixé à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Decker, M, Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 21 décembre 1998, vol. 346, fol. 100, case 12. – Reçu 50.000 francs.

*Le Receveur ff. (signé): F. Kler.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 19 janvier 1999.

M. Weinandy.

(05944/238/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**HONDSFRENN 1937 PEITENG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Gesellschaftssitz: L-4750 Pétange, 32, route de Longwy.

*Zusammensetzung des Vorstandes*

Nach der ordentlichen Generalversammlung vom 22. Januar 1999 setzt sich der Vorstand wie folgt zusammen:

Ehrenpräsident:	Kaiser Armand, Rentner, wohnhaft zu Petingen
Präsident:	Goergen Jacques, Rentner, wohnhaft zu Petingen
Vize-Präsident:	Mauer André, Rentner, wohnhaft zu Differdingen
Generalsekretär:	Schaus Jean-Pierre, Staatsbeamter, wohnhaft zu Niederkerschen
Generalkassiererin:	Scheer Solange, Ehefrau Boehles Jean-Marie, wohnhaft zu Beles
Mitglieder:	Pomanté Eugène, Rentner, wohnhaft zu Differdingen
	Steffen Diane, Ehefrau Poiré Arsène, wohnhaft zu Niederanven
	Raach Roger, Geschäftsmann, wohnhaft zu Steinsel
	Rind Walter, Privatbeamter, wohnhaft zu Bergem
	Holzem Martin, Privatbeamter, wohnhaft zu Zolver

Petingen, den 22. Januar 1999.

Für die Generalversammlung

J. Goergen	J.-P. Schaus	S. Scheer-Boehles
<i>Präsident</i>	<i>Generalsekretär</i>	<i>Generalkassiererin</i>

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1999, vol. 312, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

**Kapitel 1. Benennung - Sitz - Dauer - Zweck und Ziel**

**Art. 1.** Der Name des 1937 gegründeten Vereins lautet HONDSFRENN 1937 PEITENG, kurz genannt H.F. PEITENG und ist angegliedert an die CENTRALE LUXEMBOURGEOISE DU SPORT DE CHIENS D'UTILITE (CLSCU), sowie an den CLUB LUXEMBOURGEOIS POUR AGILITY (CLA). Der Sitz ist zu Petingen und seine Dauer ist unbegrenzt.

**Art. 2.** Ziel und Zweck des Vereins, unter Ausschluss jeder konfessionellen und politischen Tätigkeit ist:

- eine enge kameradschaftliche Verbindung der Hundesportler zu gewährleisten und zu fördern;
- die Interessen der Mitglieder zu wahren und zu fördern;

- die Förderung und die Unterstützung bei Wettkampfteilnahmen, Leistungsprüfungen und Hundeausstellungen; Veranstalten von Wettkämpfen;
- Die Ausbildung seiner Trainer, Dresseure und Helfer zu fördern und zu verbessern.

### **Kapitel 2. Zusammensetzung und Aufnahme**

**Art. 3.** Der Verein besteht aus aktiven, inaktiven und Ehrenmitgliedern.

Die Anzahl der Mitglieder ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Aktive Mitglieder sind:

- a. - alle Hundesportler des Vereins, die den Hundesport aktiv betreiben und im Besitz einer Lizenz (CLSCU) resp. eines Arbeitsbuches/Lizenz (CLA) sind;
- b. - alle Hundesportler, die gemäss den jeweiligen «Transfertbestimmungen» dem Verein beigetreten sind; - sind aber gelegentlich der folgenden GV. noch nicht stimmberechtigt
- c. - Mitglieder, die aktiv am Vereinsleben teilnehmen oder Unterhaltsarbeiten am Terrain oder Gebäulichkeiten verrichten und zudem Inhaber einer vom Vorstand ausgestellten aktiven Mitgliedskarte sind;
- d. - Mitglieder, die einen Posten im Vorstand bekleiden.

**Art. 5.** Inaktive Mitglieder sind alle Personen, die den jährlichen Beitrag einer Mitgliedskarte bezahlt haben.

**Art. 6.** Ehrenmitglieder sind die Personen und Gönner des Vereins, die vom Vorstand für eine bestimmte Zeit oder auf Lebensdauer, für moralisch und physisch geleistete Dienste, hierzu ernannt wurden.

**Art. 7.** Transfertbestimmungen:

Um als aktives Mitglied nach einem Vereinswechsel im Verein aufgenommen zu werden, muss ein schriftliches Beitrittssuchen an den Vorstand eingereicht werden. Unbeschadet der jeweiligen für CLSCU - resp. für CLA- Mitglieder geltenden Transfertbestimmungen entscheidet der Vorstand letztendlich durch einfache Stimmenmehrheit über Annahme resp. Ablehnung.

**Art. 8.** Der Verein ist gehalten für alle aktiven Mitglieder, die der CLSCU angegliedert sind, eine Lizenz gemäss Art. 6 der CLSCU Statuten zu beantragen resp. denjenigen, die der CLA angegliedert sind, die Anmeldeformalitäten gemäss Art. 8 der CLA-Statuten zu bewerkstelligen.

### **Kapitel 3. Austritt und Ausschluss**

**Art. 9.** Die Mitgliedschaft wird aufgelöst:

- durch eine per Einschreiben an den Vorstand gerichtete schriftliche Austrittserklärung;
- durch einen stillschweigenden Austritt bei Nichtbezahlen der jährlichen Beiträge.

**Art. 10.** Der Ausschluss kann in folgenden Fällen provisorisch vom Vorstand gesprochen werden:

- bei Nichtbezahlen der Schulden gegenüber dem H.F.P. nach zweimaliger schriftlicher Aufforderung;
- bei groben Verstössen gegen die Statuten und internen Reglemente;
- bei nachgewiesener Teilnahmelosigkeit am Vereinsgeschehen;
- bei ehrenunwürdigen Handlungen, welche dem Ansehen des H.F.P. schaden können.

Ab dem Zeitpunkt des Vorstandsentscheids gilt der Interessent als suspendiert, unbeschadet einer eventuellen Berufung.

Dem Auszuschliessenden muss die Möglichkeit gegeben werden, seine Verteidigungsgründe mündlich oder schriftlich vorzubringen.

Der Ausschluss muss von der folgenden ordinären Generalversammlung zu 2/3 der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder gutgeheissen und bestätigt werden.

Das ausgeschlossene Mitglied hat weder Recht auf irgendwelche Entschädigung oder Anteil, noch kann es die Rückerstattung seines jährlichen Beitrages verlangen.

**Art. 11.** Der Vorstand kann ferner Sanktionen und zeitlich begrenzte Platzverweise gegen aktive Mitglieder aussprechen, die durch grobe Unsportlichkeit oder kameradschaftsfeindliches Benehmen gegenüber anderen Vereinsmitgliedern Anlass hierzu geben oder die absichtlich oder durch grobe Fahrlässigkeit Schaden an Vereinseigentum verursachen.

**Art. 12.** Bei eventuellem Freispruch durch eine rechtsprechende Instanz, kann kein Mitglied Rechte oder irgendwelche Ansprüche gegenüber der H.F.P. geltend machen.

### **Kapitel 4. Einnahmen und Vermögen**

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr ist gleich dem Kalenderjahr.

Die Einnahmen der H.F.P. bestehen aus dem Jahresbeitrag der aktiven-, inaktiven und Ehrenmitgliedern, aus den Dressurtaxen, Spenden, Subsidien, Schenkungen und sonstigen Erlösen.

Die jährlichen Mitgliedsbeiträge, Dressurtaxen und sonstige Beiträge werden von der Generalversammlung festgelegt resp. angepasst.

**Art. 14.** Etwaiges Vermögen ist Gesellschaftseigentum. Einzelmitglieder oder Mitgliedergruppen können kein Anrecht darauf geltend machen.

### **Kapitel 5. Verwaltung**

**Art. 15.** Der H.F.P. wird durch den Vorstand geleitet.

Der Vorstand besteht aus:

Präsident

Vize-Präsident

Generalsekretär  
 Generalkassierer  
 3-7 Beisitzenden

Die Vorstandsmitglieder dürfen bis zum 3. Grad einschliesslich nicht untereinander verwandt oder verschwägert sein. Abzüglich des Präsidenten stehen jeder der beiden Sektionen je die Hälfte der restlichen Vorstandsmitglieder zu. Im Bedarfsfall kann der Vorstand Berater und Trainer hinzuziehen, die aber über kein Stimmrecht verfügen.

**Art. 16.** Um Vorstandsmitglied zu werden, muss der Kandidat mindestens während einem (1) Jahr als aktives Mitglied im Verein tätig gewesen sein und das Mindestalter von 21 Jahren erreicht haben.

**Art. 17.** Die Vorstandsmitglieder werden prinzipiell für die Dauer von drei (3) Jahren von der Generalversammlung gewählt. Die Postenverteilung, mit Ausnahme des Präsidenten, der von der GV. direkt gewählt wird, erfolgt in der folgenden Vorstandssitzung.

Der Präsident, der Generalsekretär und der Generalkassierer werden turnusgemäss wie folgt gewählt:

- Im ersten (1) Jahr der Präsident
- Im zweiten (2) Jahr der Generalkassierer
- Im dritten (3) Jahr der Generalsekretär

Jährlich erfolgt eine Neuwahl eines Drittels der anderen Mitglieder. Die ersten Serien werden durch Los entschieden. Alle Vorstandsmitglieder üben ihr Amt ehrenamtlich aus.

**Art. 18.** Der Vorstand entscheidet in allen administrativen und finanziellen Angelegenheiten, die den Verein H.F.P. betreffen.

Der Vorstand ernennt Ehrenmitglieder und verleiht Ehrenausszeichnungen.

**Art. 19.** In Erfüllung seiner Mission hat der Vorstand die weitgehendsten Befugnisse. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder Reglemente bestimmt wird und nicht unter den Kompetenzbereich der Generalversammlung fällt oder durch die Vereinsstatuten ausdrücklich geregelt ist, fällt unter den Zuständigkeitsbereich des Vorstandes.

**Art. 20.** Der Vorstand vertritt die Interessen der H.F.P. in allen gerichtlichen Angelegenheiten, sei es als Kläger oder Beklagter.

Der Vorstand ist gehalten, der nächsten Generalversammlung Aufschluss über diese Angelegenheiten zu geben.

**Art. 21.** Der Vorstand wird vom Präsidenten oder vom Generalsekretär einberufen, jedesmal und sooft es die Belange der Gesellschaft es erforderlich machen. Wenigstens alle 2 Monate sollte eine Vorstandssitzung abgehalten werden.

Eine Vorstandssitzung muss vom Präsidenten einberufen werden, wenn mehr als die Hälfte der Vorstandsmitglieder dies schriftlich verlangen, resp. wenn eine der beiden Sektionen dies schriftlich beantragt.

Ist mehr als die Hälfte der gewählten Vorstandsmitglieder anwesend, so gilt der Vorstand als beschlussfähig. Der Vorstand beschliesst bei Stimmenmehrheit der anwesenden Mitglieder.

Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Präsidenten ausschlaggebend.

**Art. 22.** Von jeder Vorstandssitzung wird ein Protokoll verfasst, das gelegentlich der folgenden Sitzung gutgeheissen und vom Präsidenten oder seinem Stellvertreter unterschrieben werden muss.

Dieses Protokoll ist jedem Vorstandsmitglied binnen drei (3) Wochen zuzustellen.

**Art. 23.** Die Mitglieder, die an drei (3) aufeinanderfolgenden Sitzungen nach zugegangener schriftlicher Einladung, unentschuldigt ferngeblieben sind, gelten als ausgetreten.

**Art. 24.** Der Generalkassierer ist gehalten, alle Finanzoperationen in einem Kassenbuch festzuhalten. Die Vorstandsmitglieder können Einsicht in dieses Kassenbuch verlangen. Bei Unabkömmlichkeit des Generalkassierers können die Geldgeschäfte der laufenden Unkosten vom Generalsekretär und einem zusätzlichen Vorstandsmitglied, die zuvor vom Vorstand hierzu schriftlich bevollmächtigt wurden, abgewickelt werden.

**Art. 25.** Die unverbindliche Unterschrift wird in allen Vereinsangelegenheiten durch kollektive Unterschrift des Präsidenten, seines Stellvertreters und des Generalsekretärs gegeben.

## **Kapitel 6. Generalversammlung**

**Art. 26.** Die ordentliche Generalversammlung, kurz GV. genannt, findet jeweils im Monat Januar des darauffolgenden Kalenderjahres statt.

Der Vorstand kann jedesmal eine ausserordentliche GV. einberufen, wenn die Interessen der Gesellschaft es verlangen. Er muss innerhalb sechs (6) Wochen auf schriftliches und begründetes Ersuchen von mehr als 1/5 der stimmberechtigten aktiven Mitglieder, eine ausserordentliche GV. einberufen.

**Art. 27.** Alle stimmberechtigten Gesellschaftsmitglieder müssen schriftlich mindestens vierzehn (14) Tage im voraus eingeladen werden.

Stimmberechtigt sind alle aktiven Mitglieder, wie sie unter Art. 4 sub. A, C und D aufgelistet sind.

Diese Einladung muss enthalten Tag und Zeitpunkt, Austragungsort und Tagesordnung. Schriftlich und fristgerecht eingegangene Vorschläge und Reklamationen der Gesellschaftsmitglieder müssen auf der Tagesordnung vermerkt sein.

**Art. 28.** Kandidaturen für den Vorstand müssen, mindestens 10 Tage vor der Generalversammlung schriftlich der Geschäftsstelle des H.F.P. eingereicht worden sein. Dies trifft ebenfalls zu für Präsidentschaftskandidaten. Der Präsident wird direkt per Stimmenmehrheit von der GV. gewählt.

**Art. 29.** Anträge mit Vorschlägen von Statutenänderungen vonseiten Gesellschaftsmitgliedern müssen mindestens vor der fünfzigsten (50.) Woche des laufenden Kalenderjahres schriftlich eingereicht worden sein.

**Art. 30.** Der Präsident oder dessen Stellvertreter übernehmen den Vorsitz der GV. Die GV. ist ordnungsgemäss gebildet und deren Beschlüsse gelten als rechtens, egal wieviele Mitglieder anwesend sind oder durch eine Sondervoll-

macht vertreten sind. Sie fasst die Entschlüsse in Übereinstimmung mit Artikel 7 und 8 des Gesetzes vom 21. April 1928 betreffend die Gesellschaften ohne Gewinnzweck.

**Art. 31.** Die Beschlüsse der GV. sind unantastbar. Dieselben werden mit einfacher Stimmenmehrheit, mit Ausnahme der im Gesetz vorgesehenen Fälle, gefasst.

Eine geheime Abstimmung muss erfolgen, wenn dies mehr als 5 Mitglieder verlangen. In Personalfragen ist die geheime Abstimmung Pflicht.

**Art. 32.** Die Tagesordnung der GV. wird vom Vorstand festgehalten. Sie muss folgende Punkte enthalten:

- Ansprache des Präsidenten
- Tätigkeitsbericht
- Kassenbericht
- Bericht und Entlastung der Kassenrevisoren
- Entlastung des Vorstandes
- Wahl der Vorstandsmitglieder
- Bestimmung der Kassenrevisoren
- Festsetzung der Jahresbeiträge
- Programmvorschau
- Vorschläge, Anträge, Ausschluss oder Austritt eines Mitgliedes etc.
- Ehrung verdienstvoller Mitglieder
- Freie Aussprache oder Verschiedenes.

**Art. 33.** Über die GV. wird ein vom Präsidenten und dem Generalsekretär unterschriebenes Protokoll verfasst, das sämtlichen Vorstandsmitgliedern bei der folgenden Vorstandssitzung zugestellt wird.

**Art. 34.** Alle durch diese Statuten nicht vorgesehenen Fälle fallen in den Zuständigkeitsbereich des Vorstandes, falls sie nicht schon durch das Gesetz vom 21. April 1928 behandelt worden sind.

#### **Kapitel 7. Auflösung**

**Art. 35.** Die Auflösung erfolgt nach den Umständen und in der Form, wie es durch das Gesetz vom 21. April 1928 betreffend die Gesellschaften ohne Gewinnzweck festgehalten wird.

Bei Auflösung des Vereins wird das restliche Vermögen auf ein Sperrkonto gesetzt. Bei der Neugründung eines unter demselben Namen geführten Vereins, steht dieses Vermögen dem neuen Verein zur Verfügung.

Nach Ablauf einer Frist von 3 Jahren, wenn es bis dahin zu keiner Neugründung gekommen ist, fällt das gesamte Vermögen an die Gemeinde Petingen.

Petingen, den 14. Dezember 1998.

Für die ausserordentliche Generalversammlung  
Unterschriften

Gesellschaftsmitglieder:

Schaus Jean-Pierre, fonctionnaire d'Etat de Bascharage, de nationalité luxembourgeoise

Goergen Jacques, indépendant de Pétange, de nationalité luxembourgeoise

Scheer Solange, épouse de Boehles Jean-Marie, sans état de Belvaux, de nationalité luxembourgeoise

Keil Roland, employé privé de Pétange, de nationalité luxembourgeoise

Rind Walter, employé privé de Bergern, de nationalité luxembourgeoise

Rommes Alain, employé privé de Differdange, nationalité luxembourgeoise

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 1998, vol. 311, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(05947/000/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

#### **TOKATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 7, rue Federspiel.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des associés de la société privée à responsabilité limitée de droit belge, dénommée TOKATA, ayant son siège social à Bierbeek, Merbeekstraat, n° 4, Belgique,

composée des associés ci-après désignés, savoir:

- Madame Mona Deketelaere, à raison de 50 % des parts sociales, de nationalité belge, née le 12 novembre 1950, demeurant à Bierbeek, Merbeekstraat, n°4 et,

- Monsieur Xavier Rens, de nationalité belge, né le 30 novembre 1944, demeurant à Bierbeek, Merbeekstraat, n°4, associé,

constituée en date du 8 décembre 1995 aux termes d'un acte reçu par Maître Martine Robberecht, notaire de résidence à Zaventem,

publié aux annexes au Moniteur Belge du 4 janvier 1996, sous le numéro 960104-559,

avec un capital social actuel de 750.000,- francs belges, représenté par 750 parts d'une valeur nominale de 1.000,- francs belges entièrement libérées,

inscrite au registre de commerce de Leuven, sous le numéro 92.782.

L'assemblée est présidée par Madame Mona Deketelaere, préqualifiée.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Kulas Chantal, employée privée, demeurant à F-Thionville, 77, avenue Clemenceau.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Xavier Rens, préqualifié.

Les associés tous présents à l'assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par eux, à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite Madame la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant ensemble les 750 actions représentatives de l'intégralité du capital social de 750.000,- francs belges (sept cent cinquante mille francs belges), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, par conséquent, peut se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarant par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération ainsi que de la teneur des statuts tels qu'ils vont être publiés après le transfert de siège de la société.

Que la société n'a pas émis d'obligations.

II. Que les documents suivants se trouvent à la disposition de l'assemblée générale:

une copie de la résolution prise par l'assemblée générale des associés de la société qui s'est tenue en date du 1<sup>er</sup> septembre 1998 à Bierbeek, décidant le transfert du siège statutaire et effectif de la société de Bierbeek à Luxembourg.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg, adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise, et soumission de la société au droit luxembourgeois,

plus particulièrement, changement de la dénomination de la société en TOKATA, S.à r.l.,

et modification de l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la société est l'activité de formation de tout ce qui a trait à toute forme de cours de langue et de formation de personnel au sein des entreprises et des personnes par un enseignement collectif ou individuel avec le soutien de méthodes didactiques, l'élaboration et la publication de cours, la production de matériel de cours, la mise à disposition de tous moyens y compris par la location, le prêt de matériel dans le cadre des formations susmentionnées et ce dans le sens le plus large, sans que l'énumération soit limitative. L'entreprise pourra faire toutes les opérations d'ordre industriel, commercial, financier, de droit, comme de nature mobilière et immobilière qui peuvent avoir trait à la réalisation, l'extension ou la facilitation de l'objet social. La société peut de manière directe ou indirecte participer par apport, fusion ou de toute autre manière à toute entreprise existante ou en formation, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dont l'objet social est identique ou similaire ou qui constitue un objet similaire ou qui sont de nature à aider la société à réaliser ses objectifs et qui sont pour la société une source de revenus. La société peut exécuter ses activités en tout endroit, de toute manière et sous toutes les formes qu'elle juge opportunes.»

2. Modifications des statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise.

3. Modification conséquente des statuts.

4. Elections statutaires.

5. Divers.

#### *Exposé*

La présidente de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et effectif à Luxembourg. Dans une assemblée générale des associés tenue à Bierbeek en date du 1<sup>er</sup> septembre 1998, les associés avaient décidé par vote unanime le transfert du siège social, du siège statutaire et du siège effectif de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Le procès-verbal de cette assemblée, tenue devant Maître Andrée Verelst, notaire de résidence à Grimbergen, est mis en copie à la disposition des associés.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire et effectif de la société, ensemble avec l'administration centrale, vers le Grand-Duché de Luxembourg, sur base de la loi luxembourgeoise.

Par ce transfert, la totalité du patrimoine de la société est transférée à Luxembourg.

La présidente souligne que le présent transfert de siège se fait sans l'intervention d'un réviseur d'entreprises.

Madame la présidente déclare encore que la résolution pour transférer le siège vers Luxembourg, 7, rue Federspiel, a été publié aux annexes du Moniteur en date du 19 septembre 1998. Une copie de cette publication restera annexée au présent acte.

L'assemblée générale des associés après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve le rapport du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effectif de la société sont transférés de Bierbeek à Luxembourg, 7, rue Federspiel, avec effet au 31 décembre 1998, y compris l'universalité de ses actifs et passifs.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en TOKATA, S.à r.l.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la société est l'activité de formation de tout ce qui a trait à toute forme de cours de langue et de formation de personnel au sein des entreprises et des personnes par un enseignement collectif ou individuel avec le soutien de méthodes didactiques, l'élaboration et la publication de cours, la production de matériel de cours, la mise à disposition de tous moyens y compris par la location, le prêt de matériel dans le cadre des formations susmentionnées et ce dans le sens le plus large, sans que l'énumération soit limitative. L'entreprise pourra faire toutes les opérations d'ordre industriel, commercial, financier, de droit, comme de nature mobilière et immobilière qui peuvent avoir trait à la réalisation, l'extension ou la facilitation de l'objet social. La société peut de manière directe ou indirecte participer par apport, fusion ou toute autre manière à toute entreprise existante ou en formation tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger dont l'objet social est identique ou similaire ou qui constitue un objet similaire ou qui sont de nature à aider la société à réaliser ses objectifs et qui sont pour la société une source de revenus. La société peut exécuter ses activités en tout endroit, de toute manière et sous toutes les formes qu'elle juge opportunes.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir approuvé le transfert du siège social statutaire, avec l'universalité des actifs et passifs, le transfert de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg, et après avoir adopté la nationalité luxembourgeoise et s'être soumise au droit luxembourgeois, décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise, de sorte que les statuts auront dorénavant la teneur suivante:

#### STATUTS

**Art. 1.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de JOKATA, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

**Art. 4.** L'objet de la société est l'activité de formation de tout ce qui a trait à toute forme de cours de langue et de formation de personnel au sein des entreprises et des personnes par un enseignement collectif ou individuel avec le soutien de méthodes didactiques, l'élaboration et la publication de cours, la production de matériel de cours, la mise à disposition de tous moyens y compris par la location, le prêt de matériel dans le cadre des formations susmentionnées et ce dans le sens le plus large, sans que l'énumération soit limitative. L'entreprise pourra faire toutes les opérations d'ordre industriel, commercial, financier, de droit, comme de nature mobilière et immobilière qui peuvent avoir trait à la réalisation, l'extension ou la facilitation de l'objet social. La société peut de manière directe ou indirecte participer par apport, fusion ou de toute autre manière à toute entreprise existante ou en formation, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dont l'objet social est identique ou similaire ou qui constitue un objet similaire ou qui sont de nature à aider la société à réaliser ses objectifs et qui sont pour la société une source de revenus. La société peut exécuter ses activités en tout endroit, de toute manière et sous toutes les formes qu'elle juge opportunes.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 750.000,- francs belges (sept cent cinquante mille francs belges), divisé en 750 (sept cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- francs belges (mille francs belges) chacune, entièrement libérées. Ces parts sont détenues comme suit:

Mme Mona Deketelaere, préqualifiée	375 parts
M. Xavier Rens, préqualifié	375 parts
Total	750 parts

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée si ce n'est moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises en assemblée ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et des profits.

**Art. 13.** En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 14.** Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies entre les mains d'un seul des actionnaires, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

**Art. 15.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme gérant pour une durée indéterminée:  
- Madame Mona Deketelaere, préqualifiée,

*Clôture de l'Assemblée*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais - Evaluation*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de 40.000,- LUF.

Le notaire a attiré l'attention des comparants sur le fait que la société devra obtenir une autorisation administrative à faire le commerce par rapport à l'objet tel que libellé à l'article 4 des statuts, ce que les comparants reconnaissent expressément.

*Clôture de l'Assemblée*

Plus rien n'étant à l'ordre et plus personne ne demandant la parole. Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Deketelaere, X. Rens, C. Kulas, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 114S, fol. 1, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

J. Delvaux.

(05945/208/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**AB CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Fentange.

R. C. Luxembourg B 49.670.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(05948/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**BIL DELTA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 46.235.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 6, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour BIL DELTA FUND

Société d'Investissement à Capital Variable  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

Signature

Signature

(05989/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**BIL EQUITIES, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.449.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 6, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour BIL EQUITIES

Société d'Investissement à Capital Variable  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

Signature

Signature

(05990/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**A.C.B. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 58.836.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 1999, vol. 312, fol. 16, case 10/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 28 janvier 1999.

Signature.

(05949/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**BINGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Kayl.  
R. C. Luxembourg B 27.428.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(05991/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**BLESSING HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 58.148.

Les comptes intérimaires au 28 novembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 72, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(05992/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**BLESSING HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 58.148.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 72, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(05993/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**BLESSING HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 58.148.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant son siège social à Luxembourg qui s'est tenue le 12 octobre 1998*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BLESSING S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997;  
- d'approuver les comptes intérimaires au 28 novembre 1997 et d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;

- d'affecter les résultats comme suit:

- Report à nouveau de la perte . . . . . USD 137.360,80

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 72, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05994/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**BLESSING HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 58.148.

—  
*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires ayant son siège social à Luxembourg  
qui s'est tenue le 12 octobre 1998*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de BLESSING S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:  
- de continuer les activités de la société.

Luxembourg, le 12 octobre 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Administrateur*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 72, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05995/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**BOES FELIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1451 Luxembourg, 25, route d'Echternach.  
R. C. Luxembourg B 55.625.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 82, case 7, a été déposé  
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(05998/762/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**BOONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.998.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 21 janvier 1999, vol. 262, fol. 73, case 12, a été déposé au  
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l.

*Signature*

(06000/654/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**BREVIK CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 15 décembre 1998, que  
Monsieur Hans-Ove Nilsson, Krokvägen 1A, S-131 41 Nacka, Suède, a été nommé administrateur de la société  
(co-opts) en remplaçant Madame Edmée Hinkel, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat se terminera  
après l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 1999.

Luxembourg, le 27 janvier 1999.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 20, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(06001/779/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**BRIAN YEARDLEY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.  
R. C. Luxembourg B 54.850.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 518, fol. 99, case 10,  
ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

*Pour BRIAN YEARDLEY LUXEMBOURG S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(06002/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CAFE LA GRUTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 54.036.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier  
(06003/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999. Signature.

---

**CAFINA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 50.317.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue le 14 mai 1998 a renouvelé le mandat de l'ensemble des Administrateurs, à savoir Messieurs Daniel Fontaine, Christian Thiebaud et Philippe Duche pour une durée de trois ans, venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 14, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(06004/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CAFRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Bettembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 29.773.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 18, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(06005/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CAR-ELEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Lintgen.  
R. C. Luxembourg B 42.390.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06006/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CAR-PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Rollingen/Mersch.  
R. C. Luxembourg B 49.676.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06007/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CHARLES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 39.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 15, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour CHARLES INVESTMENT S.A.

(06013/720/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CHARLES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 39.197.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue exceptionnellement le 18 décembre 1998  
pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1997*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de reporter les pertes de l'exercice clos au 31 décembre 1997 sur l'exercice en cours.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 15, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(06014/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CAVES DU PORTUGAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7620 Larochette, 16, rue de Mersch.  
R. C. Luxembourg B 17.097.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 21 janvier 1999, vol. 262, fol. 74, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l.

Signature

(06008/654/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CENTAUR INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 39.541.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 18, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(06009/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CENTRAL HOLDINGS LIMITED.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 8.141.

Le conseil d'administration a pris connaissance avec regret du décès de M. G.W.H. Relly, administrateur, le 10 janvier 1999.

J.R. Darné

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(06011/028/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CHAUFFAGE-SANITAIRE MAUDUIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Olm, 31, boulevard Robert Shuman.  
R. C. Luxembourg B 36.161.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 23, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

FIDUCIAIRE

WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(06015/525/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CENTRAL EUROPEAN HEDGE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 31 décembre 1998 que Monsieur Francis N. Hoogewerf, administrateur de société résidant à Luxembourg, a été nommé Administrateur-Délégué.

Luxembourg, le 31 décembre 1998.

Pour extrait conforme  
OVERSEAS COMPANY REGISTRATION  
AGENTS (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 62, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06010/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**CG MULLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.914.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06012/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**MODIGLIANI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,****(anc. CHAUFFAGE-SANITAIRE SCHEUER, S.à r.l.).**

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 13, rue du Commerce.

Suivant l'acte d'Assemblée Générale Extraordinaire reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 janvier 1999, enregistré à Capellen, le 20 janvier 1999, vol. 414, fol. 66, case 3, la société à responsabilité limitée CHAUFFAGE-SANITAIRE SCHEUER, S.à r.l., avec siège social à L-3961 Ehrlange-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons, constituée sous la dénomination de CHAUFFAGE-SANITAIRE SCHEUER & THIEFELS, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 350 du 22 juillet 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 111 du 8 mars 1997, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*I. - Cessions de parts sociales*

a) Monsieur Gérard Scheuer, prénommée, cède sous les garanties de droit à Monsieur Raymond Martini, prénommé, ce acceptant, quarante-cinq (45) parts sociales de la prédite société CHAUFFAGE-SANITAIRE SCHEUER, S.à r.l., pour le prix de deux cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois (225.000,- LUF), montant que Monsieur Gérard Scheuer déclare avoir reçu de Monsieur Raymond Martini, ce dont titre et quittance.

b) Monsieur Gérard Scheuer, prénommé, cède sous les garanties de droit à Mademoiselle Lorella Ghirelli, prénommée, ce acceptant, dix (10) parts sociales de la prédite société CHAUFFAGE-SANITAIRE SCHEUER, S.à r.l., pour le prix de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF), montant que Monsieur Gérard Scheuer déclare avoir reçu de Mademoiselle Lorella Ghirelli, ce dont titre et quittance.

Après ces cessions de parts sociales, le capital social est souscrit comme suit:

1) Monsieur Gérard Scheuer, prénommé, quarante-cinq parts sociales	45
2) Monsieur Raymond Martini, prénommé, quarante-cinq parts sociales	45
3) Mademoiselle Lorella Ghirelli, prénommée, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

*II. - Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite Monsieur Gérard Scheuer, Monsieur Raymond Martini et Mademoiselle Lorella Ghirelli, tous prénommés, devenus seuls associés de la société CHAUFFAGE-SANITAIRE SCHEUER, S.à r.l. à la suite des prédites cessions de parts sociales, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*L'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

*Deuxième résolution*

L'article 2 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

La société a pour objet:

- l'architecture intérieure;
- la vente de cuisines équipées, de salles de bains, de carrelages et autres revêtements de sol, d'articles d'éclairage, d'articles électro-ménagers, de portes et de fenêtres et d'autre matériel de construction.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social. La société pourra créer des filiales et succursales dans tout le Grand-Duché de Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

La société prend la dénomination de MODIGLIANI, S.à r.l.

*Quatrième résolution*

La première phrase de l'article 4 des statuts de la société est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

*Cinquième résolution*

L'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune.

*Sixième résolution*

Le siège social est établi à L-4067 Esch-sur-Alzette, 13, rue du Commerce.

*Septième résolution*

Est acceptée la démission de Monsieur Gérard Scheuer, prénommé, comme gérant unique de la société et décharge lui est donnée de sa fonction.

*Huitième résolution*

- Pour une durée indéterminée, Monsieur Raymond Martini, préqualifié, est nommé gérant pour le département de la vente de cuisines équipées, de salles de bains, de carrelages et autres revêtements de sol, d'articles d'éclairage, d'articles électro-ménagers, de portes et de fenêtres et d'autre matériel de construction. Quant à ce département, il peut engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

- Pour une durée indéterminée, Mademoiselle Lorella Ghirelli, préqualifiée, est nommée gérante pour le département de l'architecture intérieure. Quant à ce département, elle peut engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Pour réquisition modificative

A. Weber

Notaire

(06016/236/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**MODIGLIANI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CHAUFFAGE-SANITAIRE SCHEUER, S.à r.l.).**

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 13, rue du Commerce.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06017/236/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**CNCP-NKBK INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 47.122.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 19 novembre 1998 que:

- L'assemblée accepte les démissions de Messieurs Chris Dauw et Dean Johnson de leurs fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat. Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat à ce jour.

- L'assemblée élit pour un an en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Werner Rogiers et Elmar Heyman. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 86, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06026/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**CHOPLIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 37.299.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(06018/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**CHOPLIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 37.299.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 16 novembre 1998*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1997 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital.

Il résulte dudit procès-verbal qu'un titre représentatif au porteur donnant droit à 2 actions de 1.000,- numérotées de 1249-1250 a été créé.

*Administrateurs:*

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe  
Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe  
PRIMECITE INVEST S.A., L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

*Commissaire aux comptes:*

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.  
Pétange, le 16 novembre 1998.

*Pour la société  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06019/762/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**CHRIS CRAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 45, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 45.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 518, fol. 99, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

*Pour la CHRIS CRAFT S.A.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG*

(06020/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**COFEX - COMPAGNIE FINANCIERE EXTERIEURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2410 Luxembourg, 18, rue de Reckenthal.  
R. C. Luxembourg B 52.030.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme COFEX - COMPAGNIE FINANCIERE EXTERIEURE S.A. avec siège social à L-2410 Luxembourg, 18, rue de Reckenthal,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux en date du 3 août 1995, publiée au Mémorial C n° 548 du 26 octobre 1995,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.030.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ana Maria Matas Vallada, avocat, demeurant à P-4200 Porto, rue Dr. Eduardo, laquelle désigne comme secrétaire Monsieur José A. Gonçalves, employé privé, demeurant à L-5630 Mondorf-les-Bains, 29, avenue Dr. Klein.

L'assemblée choisit comme scrutateur Paulo Miguel Matos Vallada, économiste, demeurant à Porto.

La présidente expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour

*Ordre du jour:*

Décision à prendre quant à la dissolution de la société.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes spéciaux, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société anticipativement avec effet immédiat aux droits des parties.

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que les actionnaires se sont désignés comme liquidateurs de la Société et requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, les actionnaires assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société peut donc effectivement être considéré comme réglé.

L'actif restant est attribués aux actionnaires comme de droit.

La liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.

*Quatrième résolution*

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P.M. Matos Vallada, A.M. Matos Vallada, J.A. Gonçalves, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 14 décembre 1998, vol. 346, fol. 99, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 19 janvier 1999.

M. Weinandy.

(06025/238/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**C.I.P.E. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 58.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 518, fol. 39, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour C.I.P.E.. LUXEMBOURG S.A.*

(06021/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**COPLA-CONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 27.838.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 18, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

*Pour COPLA-CONSORTIUM DE PLACEMENT S.A.*

*Société Anonyme*

**CREGELUX**

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

(06034/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**COPLA-CONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.838.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 18, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour COPLA-CONSORTIUM DE PLACEMENT S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

(06035/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CITY CENTER ETOILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6940 Niederanven, 188, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 47.403.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 16, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06022/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CLAMAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(06023/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CLOST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 25.286.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 30 juin 1998, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 18, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(06024/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**ENTREPRISE J.-P. BECKER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2266 Luxembourg, 25, rue d'Oradour.  
R. C. Luxembourg B 20.154.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2003, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration*

M. Gérard Muller, ingénieur, Luxembourg, président du Conseil d'Administration et administrateur

M. Pierre de Giorgi, ingénieur civil constructions, B-Arlon, administrateur-délégué

M. Jacques Paquay, B-Liège, administrateur (en remplacement de M. Jean-Paul Muller, démissionnaire).

Luxembourg, le 14 janvier 1999.

Pour avis sincère et conforme

Pour ENTREPRISE J.-P. BECKER S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06072/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**COLBEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mertert.  
R. C. Luxembourg B 36.040.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06027/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**C.C.E. LUX, COMPAGNIE DE CONSTRUCTION EUROPEENNE DE LUXEMBOURG S.A.H.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.  
R. C. Luxembourg B 41.746.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise COMPAGNIE DE CONSTRUCTION EUROPEENNE DE LUXEMBOURG S.A.H., en abrégé C.C.E. LUX, ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 41.746, constituée suivant acte reçu le 6 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 30 du 22 janvier 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, Juriste, demeurant à Torgny (Belgique)

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, Juriste, demeurant à Messancy.

Le président prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. La liste de présence et les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que les 9.000 (neuf mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois) en vue de le porter de son montant actuel de LUF 9.000.000,- (neuf millions de francs luxembourgeois) à LUF 59.000.000,- (cinquante-neuf millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 50.000 (cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

2. Souscription et libération partielle en numéraire des actions nouvelles à émettre.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois) en vue de le porter de son montant actuel de LUF 9.000.000,- (neuf millions de francs luxembourgeois) à LUF 59.000.000,- (cinquante-neuf millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 50.000 (cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer partiellement à ratio de 36 % (trente-six pour cent) en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles l'actionnaire unique, la société anonyme de droit luxembourgeois FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 31.091.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes la société FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., prédésignée, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Kapellen (Belgique), pouvant valablement engager la dite société par sa seule signature conformément l'article 6 de ses statuts;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire les 50.000 (cinquante) actions nouvelles et les libérer partiellement à ratio de 36 % (trente-six pour cent) en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société COMPAGNIE DE CONSTRUCTION EUROPEENNE DE LUXEMBOURG S.A.H., en abrégé C.C.E. LUX,

prédéterminée, de sorte que la somme de LUF 18.000.000,- (dix-huit millions de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à LUF 59.000.000,- (cinquante-neuf millions de francs luxembourgeois) divisé en 59.000 (cinquante-neuf mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, E. Patteet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 114S, fol. 38, case 6. – Reçu 500.000 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1999.

J. Elvinger.

(06031/211/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**C.C.E. LUX, COMPAGNIE DE CONSTRUCTION EUROPEENNE DE LUXEMBOURG S.A.H.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 41.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

(06032/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**COLUREC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 13.274.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

FIDUCIAIRE  
WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.  
Signatures

(06028/525/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**COLUBOIS, COMMERCE LUXEMBOURGEOIS DU BOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1923 Luxembourg, 45, rue de la Lavande.

R. C. Luxembourg B 6.689.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 1999, vol. 312, fol. 16, case 4/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Signature.

(06030/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**COMTEX, S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Fentange.

R. C. Luxembourg B 56.486.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06033/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**COMACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 52.845.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour COMACO, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE FORIG  
Signature

(06029/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**COUTTS ALTERNATIVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 39.128.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 18, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.  
Signature

(06036/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CP-BK Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 60.539.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme CP-BK Ré S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, le 2 juillet 1998*

L'Assemblée prend acte de la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Christian Lejeune avec effet au 18 juin 1998.

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre actuel des administrateurs de 4 pour le porter à 5.

L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Monsieur Jean-Marc Goblet
- Monsieur Ivo Eelen

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2002 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de l'année 2001.

Dès lors le Conseil d'Administration se composera comme suit:

- M. Thierry Faut, Président et Administrateur
- M. Werner Rogiers, Administrateur
- M. Jean-Marc Goblet, Administrateur
- M. Christiaan Dauw, Administrateur
- M. Ivo Eelen, Administrateur.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour publication et réquisitions  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 22, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06037/253/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CUP TROPHEES-LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 59, rue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 35.417.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 18, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, s.e.n.c.  
Signature

(06043/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CREPUSCULE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 36.136.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 23, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

M. Bassa-Pasche.

(06038/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CRISBO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 26.776.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 octobre 1998*

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- Les mandats de Maître Alex Schmitt, de Madame Chantal Keereman et de Madame Corinne Philippe en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 1994.

- Le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal au 3, rue Jean Piret à Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 86, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06039/595/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CRISPAS HOLDING, Société Anonyme.**

Il résulte de la lettre de démission du 20 janvier 1999 que Monsieur Armand Berchem démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société CRISPAS HOLDING.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 20, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06040/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CRISPAS HOLDING, Société Anonyme.**

EXTRAIT

Par la présente, la soussignée FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, dénonce avec effet immédiat le siège social de la société anonyme CRISPAS HOLDING fixé au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 20, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06041/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**CS INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 57.937.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06042/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**DALMAN FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 64.015.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 mars 1998, publié au Mémorial C 483 du 1<sup>er</sup> juillet 1998.

—  
*Extraits du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 1998*

## 2. Modification de la composition du Conseil d'Administration

Suite à la démission de Mlle Céline Merle-Beral de son poste de représentant permanent de la société BOLLORE PARTICIPATIONS S.A., le Conseil prend acte de son remplacement par Cédric de Bailliencourt.

## 3. Pouvoirs de signatures

Par conséquent, le Conseil redéfinit les pouvoirs de signatures en remplaçant la signature de Mlle Céline Merle-Beral par celle de M. Cédric de Bailliencourt.

*Le Conseil d'Administration*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 518, fol. 100, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06044/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**DAMO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 38.604.

—  
Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 18, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.  
Signature

(06045/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**DASHABO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 26.505.

—  
Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 18, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 janvier 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.  
Signature

(06046/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**DAYBREAK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2737 Luxembourg, 20, rue Wurth-Paquet.  
R. C. Luxembourg B 55.952.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 23, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 janvier 1999.

M. Bassa-Pasche.

(06047/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**DAYBREAK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2737 Luxembourg, 20, rue Wurth-Paquet.  
R. C. Luxembourg B 55.952.

—  
Le siège social de la société DAYBREAK, S.à r.l. est étalbi au 20, rue Wurth-Paquet, L-2737 Luxembourg.  
Luxembourg, le 26 janvier 1999.

M. Bassa-Pasche  
Associé-gérante

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 23, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(06048/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**DAY DREAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 40.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 15, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour DAY DREAM S.A.

(06049/720/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**DAY DREAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 40.325.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue le 14 avril 1998 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1997

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter les bénéfices de l'exercice clos au 31 décembre 1997 se montant à 2.695.467,- LUF sur l'exercice en cours de la manière suivante:

Résultat reporté . . . . .	- 2.399.940,- LUF
Résultat de l'exercice . . . . .	2.695.467,- LUF
Affectation à la réserve légale . . . . .	200.000,- LUF
Report à nouveau . . . . .	95.527,- LUF

Luxembourg, le 14 avril 1998.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 15, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(06050/720/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**DE PETZI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 47.526.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06051/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**DECO-COLOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mondercange.  
R. C. Luxembourg B 42.122.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06052/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**EMERGE CAPITAL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 48.530.

Le bilan au 28 février 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 6, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1999.

Pour EMERGE CAPITAL

Société d'Investissement à Capital Variable

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(06071/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**DENTAL STUDIO WECKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Wecker.  
R. C. Luxembourg B 51.913.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06053/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**DIGITAL VISION SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 45.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 518, fol. 15, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour DIGITAL VISION SYSTEMS, S.à r.l.

(06054/720/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**DILON FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 60.028.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 72, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(06055/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**DILON FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 60.028.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 18 janvier 1999*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de DILON FINANCE S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'affecter les résultats comme suit:  
perte à reporter: LUF 352.023,-
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

INTERMAN SERVICES LIMITED

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 72, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06056/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**DILOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 25.680.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 18, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(06057/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**DISCOUNT TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Grevenmacher.  
R. C. Luxembourg B 48.749.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06058/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**DISTRIBUTRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 19.612.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 18, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(06059/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**DSK SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1619 Luxembourg, 47, rue Michel Gehrend.  
R. C. Luxembourg B 40.371.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06060/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**DSK SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1619 Luxembourg, 47, rue Michel Gehrend.  
R. C. Luxembourg B 40.371.

*Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 23 janvier 1998 à 16.00 heures*

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social endéans de la commune de Luxembourg.
2. Révocation du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE D'EISCHEN et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

*Procès-verbal*

Au début de la réunion, qui est ouverte par M. Da Silva Gil, la liste de présence a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés et qui se reconnaissent dûment convoqués.

On peut constater que les Actionnaires présents ou représentés sont mentionnés sur cette liste de présence, de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Da Silva Amparo, et comme scrutateur M. Larbière Claude tous présents et ce acceptant.

*Résolutions*

1) Par votes spéciaux, l'Assemblée approuve le transfert du siège social à son nouvelle adresse 47, rue Michel Gehrend, L-1619 Luxembourg.

2) Par votes spéciaux, l'Assemblée révoque le commissaire aux comptes actuel la FIDUCIAIRE D'EISCHEN et nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société GEFCO S.A. avec siège à 50, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange pour une période de six ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature      Signature      Signature  
Le Président    Le Secrétaire    Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06061/725/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**DRAKENSBERG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.975.

Le bilan au 31 mai 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 4, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(06062/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**DUCATO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 53.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 518, fol. 15, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour DUCATO S.A.

(06063/720/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**DUCATO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 53.911.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue le 3 juin 1998 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1997*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de reporter les pertes de l'exercice clos au 31 décembre 1997 se montant à 1.648.280,- ITL sur l'exercice en cours et d'affecter une partie des résultats reportés à la réserve légale de la manière suivante:

Résultat reporté . . . . .	7.695.342,- ITL
Résultat de l'exercice . . . . .	- 1.648.280,- ITL
Affectation à la réserve légale . . . . .	302.354,- ITL
Report à nouveau . . . . .	5.744.708,- ITL

Luxembourg, le 3 juin 1998.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 15, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(06064/720/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**DUXBURY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 29.275.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 18, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(06065/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**EPPA S.A., Société Anonyme,  
(anc. EPPA S.A., EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP - GROUPE DE CONSEILLERS  
EN POLITIQUES PUBLIQUES EUROPEENNES).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.722.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1407 du 30 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

A. Schwachten.

(06075/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**EDEN RESORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 55.905.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(06066/762/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**EDEN RESORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 55.905.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 15 septembre 1998*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1997 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société.

Il résulte dudit procès-verbal que deux titres représentatifs au porteur ont été créés.

Titre n° 1 donnant droit à 625 actions numérotées de 1 - 625

Titre n° 2 donnant droit à 625 actions numérotées de 626 - 1250

*Administrateurs:*

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe

Monsieur Martin Melsen, agent immobilier, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 4, rue de la Wark.

*Commissaire aux comptes*

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., 81, rue J.P. Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 15 septembre 1998.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06067/762/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**EISKAFFEE VENEZIANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 50.169.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06068/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**EUROMEDIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 59.974.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06080/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**ELBA TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 37.371.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(06069/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**ELBA TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 37.371.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(06070/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**EPERVIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 58.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 15, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour EPERVIER S.A.

(06073/720/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**EPERVIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 58.175.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue exceptionnellement le 5 mai 1998 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1997*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de reporter les pertes de l'exercice clos au 31 décembre 1997 sur l'exercice en cours.

Luxembourg, le 5 mai 1998.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 15, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(06074/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**EURO AUDACES, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 35.916.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EURO AUDACES, société anonyme avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Ladite société a été constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 janvier 1991, publié au Mémorial C numéro 90 du 27 février 1991.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du même notaire en date du 5 juillet 1995 publié au Mémorial C numéro 525 du 13 octobre 1995.

La société a été mise en liquidation en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 novembre 1998 en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par la COMPAGNIE FIDUCIAIRE, représentée par M. Guy Hornick, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Francis Zeler, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Michelle Delfosse, employée privée, demeurant à Fentange.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

- 1: Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit

*Ordre du Jour:*

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.
6. Divers.

- 2: Il résulte de cette liste de présence que sur les 2.140 actions nominatives représentant l'intégralité du capital de la société, 1.254 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'assemblée ayant été convoquée par lettre recommandée à tous les actionnaires sous pli DHL le seize (16) décembre 1998.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale prend acte des remarques du commissaire à la liquidation ainsi que des remarques, dans le même sens, du liquidateur.

Elle décide de reporter la clôture de la liquidation.

Elle charge le liquidateur de régler le différend survenu, qui reste encore actuellement en suspens et, lui ordonne de reconvoquer ensuite l'assemblée en vue de décider sur la clôture de la liquidation.

*Clôture de l'assemblée*

La résolution qui précède a été prise à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: G. Hornick, F. Zeler, M. Delfosse, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 114S, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

J. Delvaux.

(06078/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**ETOL FINANCE S.A., Société Anonyme,  
(anc. ETOL FINANCE, S.à r.l.).**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 60.236.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 11, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Lorang  
*Administrateur*

(06077/003/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**EURPART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 22.877.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 18, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.  
Signature

(06083/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**ESTERAL SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 64.016.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 mars 1998, publié au Mémorial C 483 du 1<sup>er</sup> juillet 1998.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 décembre 1998*

## 2. Modification de la composition du Conseil d'Administration

Suite à la démission de Mlle Céline Merle-Beral de son poste de représentant permanent de la société BOLLORE PARTICIPATIONS S.A., le Conseil prend acte de son remplacement par Cédric de Bailliencourt.

## 3. Pouvoirs de signatures

Par conséquent, le Conseil redéfinit les pouvoirs de signatures en remplaçant la signature de Mlle Céline Merle-Beral par celle de M. Cédric de Bailliencourt.

*Le Conseil d'Administration*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 518, fol. 100, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06076/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**EUROCHAPES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8057 Luxembourg, 15A, rue du Chemin de Fer.  
R. C. Luxembourg B 17.167.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(06079/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**EURVERPACK S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.521.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EURVERPACK S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 54.521, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 15 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 329 du 9 juillet 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, susdit en date du 13 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 247 du 22 mai 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Fentange.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurizio Natale, comptable, demeurant à Dudelange.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quatre mille deux cent soixante (4.260) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification de la nature de la société pour la changer de société holding en société commerciale de droit luxembourgeois.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et d'adopter l'objet social commercial général des sociétés de participations financières.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article deux, le premier alinéa de l'article premier et l'article onze des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

«**Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EURVERPACK S.A.»

«**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Cinarelli, S. Schieres, M. Natale, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 1999, vol. 839, fol. 36, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(06084/239/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**EURVERPACK S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.521.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(06085/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**EPPA S.A., Société Anonyme,  
(anc. EPPA, EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP - GROUPE DE CONSEILLERS EN  
POLITIQUES PUBLIQUES EUROPEENNES.)**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.722.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the thirtieth of December.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general shareholders meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP - GROUPE DE CONSEILLERS EN POLITIQUES PUBLIQUES EUROPEENNES, en abrégé EPPA S.A., R. C. Number B 34.722, having its registered office in Luxembourg, organized as a société anonyme pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 1, 1990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 65 of February 13, 1991.

The Articles of Incorporation of said company were amended several times and lastly by a deed of the undersigned notary dated November 26, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 178 of March 25, 1998.

The meeting begins at three p.m., Maître Marianne Korving, attorney-at-law, residing in Luxembourg being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, maître en droit, residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Maître Delphine Tempe, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. - It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the thirty-two thousand eight hundred and fifty-one (32,851) shares having a par value of ten (10.-) ECU each and representing the total capital of three hundred twenty-eight thousand five hundred and ten (328,510.-) ECU, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed.

II. - The agenda of the meeting is the following:

1. - Approval of the decision of the Board of Directors dated 27.11.1998 to acquire one unit of EPPA BENELUX S.à r.l., to vote in favour of the dissolution of EPPA BENELUX S.à r.l., to appoint Mr Scott Hamilton as liquidator with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts and the attribution of all remaining assets to the Company.

2. - Change of the name of the Company from EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP S.A. to EPPA S.A.

3. - Change of the corporate object of the Company.

4. - Statutory elections.

5. - Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The General Meeting resolved to approve the decision of the Board of Directors dated 27.11.1998 to acquire one unit of EPPA BENELUX S.à r.l., to vote in favour of the dissolution of EPPA BENELUX S.à r.l., to appoint Mr Scott Hamilton as liquidator of said company with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts and the attribution of all remaining assets to the Company.

*Second resolution*

The General Meeting resolved to change of the name of the Company from EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP S.A. to EPPA S.A.

As a consequence Article 1, first paragraph, of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 1. 1st paragraph.** There exists a company under the name of EPPA S.A.

*Third resolution*

The General Meeting resolved to change the corporate object of the Company and consequently to amend articles 2 and 14 of the Articles of Incorporation to give them henceforth the following wording:

«**Art. 2.** The purpose of the Company is the provision of advice and consulting in the areas of European public policies, general secretarial services, advertising, marketing, market research, the provision, collection and processing of technical and administrative information, the maintenance of relationships with national or international authorities and the centralisation of all administrative accounting and financial documents.

The Company may also provide computer related services as well as the conception, development and implementation of computer systems for the processing of data.

The Company may engage in Luxembourg as well as abroad in all operations of any kind, whether industrial, commercial, financial or with respect to movable and immovable property, pertaining directly or indirectly to the creation, management and financing, by any means, as well as the management and the promotion, on a temporary or permanent basis, of the portfolio so created. It may also conduct all real estate transactions such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may render all financial assistance, loans, advances and security to companies in which it has an interest, as well as to third parties. The Company may issue bonds or take up debt by other means in order to finance its corporate activity.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

The present list is not restrictive and limited to the above and the Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment of its objects.»

«**Art. 14.** The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.»

*Fourth resolution*

The General Meeting resolved to confirm the following as Directors of the Company:

- a) Mr Scott Hamilton, director of companies, residing in Brussels (Belgium),
- b) Mr Per Utterback, director of companies, residing in Stockholm (Sweden),
- c) Mrs Elisabeth Spencer, director of companies, residing in Churt (Great-Britain),
- d) Mr Laurent Chokouale-Datou, director of companies, residing in Brussels (Belgium),
- e) Mr Jean-François Guichard, director of companies, residing in Paris (France).

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at three thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seat in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP - GROUPE DE CONSEILLERS EN POLITIQUES PUBLIQUES EUROPEENNES, en abrégé EPPA S.A., R.C. B Numéro 34.722, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 1<sup>er</sup> août 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 65 du 13 février 1991.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 26 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 178 du 25 mars 1998.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Madame Marianne Korving, avocat, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Delphine Tempe, avocat, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux mille huit cent cinquante et une (32.851) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) ECU chacune et représentant l'intégralité du capital social de trois cent vingt-huit mille cinq cent dix (328.510,-) ECU, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Approbation de la décision du Conseil d'Administration du 27.11.1998 d'acquérir une action de EPPA BENELUX S.à r.l., de voter en faveur de la dissolution de EPPA BENELUX S.à r.l., de nommer comme liquidateur Monsieur Scott Hamilton lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes ainsi que la distribution du surplus à la Société.

2. - Changement de la dénomination sociale de EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP S.A. en EPPA S.A.

3. - Changement de l'objet social de la Société.

4. - Elections statutaires.

5. - Divers.

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'approuver de la décision du Conseil d'Administration du 27.11.1998 d'acquérir une action de EPPA BENELUX S.à r.l., de voter en faveur de la dissolution de EPPA BENELUX S.à r.l., de nommer comme liquidateur de ladite société Monsieur Scott HAMILTON lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes ainsi que la distribution du surplus à la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP S.A. en EPPA S.A.

En conséquence l'article, alinéa premier des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa premier.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EPPA S.A.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence les articles 2 et 14 des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** L'objet de la Société est tout conseil et toute consultation en matière de politiques publiques européennes, les travaux de secrétariat général, la publicité, le marketing, les études de marché, la fourniture, le rassemblement, le traitement d'informations techniques ou administratives, l'entretien de relations avec les autorités nationales ou internationales, la centralisation de tous documents administratifs, comptables et financiers.

La Société pourra présenter des services à caractère informatique ainsi que la conception, le développement et la réalisation de systèmes informatiques pour le traitement de données.

La Société a encore pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la

création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créée à cet effet. Elle pourra également faire toutes opérations immobilières telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elles s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties. A cet effet, la Société pourra émettre des obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La présente liste est énonciative et non limitative et la Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile à l'accomplissement de son objet».

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de confirmer comme administrateurs de la Société:

- a) Monsieur Scott Hamilton, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique),
- b) Monsieur Per Utterback, administrateur de sociétés, demeurant à Stockholm (Suède),
- c) Madame Elisabeth Spencer, administrateur de sociétés, demeurant à Churt (Grande-Bretagne),
- d) Monsieur Laurent Chokouale-Datou, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique),
- e) Monsieur Jean-François Guichard, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (France).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance a été levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Korving, M. Prospert, D. Tempe, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 114S, fol. 13, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(06082/230/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**FABER FACTOR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. FABER FACTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.805.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FABER FACTOR INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 décembre 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claudio Bacceli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée des associés désigne comme scrutateur Monsieur Luca Schinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de neuf cent trente-cinq millions de liras italiennes (ITL 935.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions de liras italiennes (ITL 65.000.000,-) à un milliard de liras italiennes (ITL 1.000.000.000,-), par la création et l'émission de neuf mille trois cent cinquante (9.350) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-), chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Suppression du droit de souscription préférentiel d'un actionnaire par rapport à l'augmentation de capital sub 1 sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit;

3. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles en numéraire;

4. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux décisions prises;

5. Transformation de la forme juridique de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

6. Modification des statuts suite à la transformation décidée sub 1), en vue d'adapter les statuts de la société aux prescriptions légales existantes pour la nouvelle forme juridique de la société suivant projet de statuts en annexe.

7. Nomination d'un ou de plusieurs gérants, ainsi que d'un commissaire aux comptes.

8. Décharge à conférer au conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société pour leur mission exercée jusqu'à la date de la transformation.

9. Divers.

Sur ce, l'assemblée des actionnaires, après avoir constaté qu'elle est régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de neuf cent trente-cinq millions de liras italiennes (ITL 935.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions de liras italiennes (ITL 65.000.000,-) à un milliard de liras italiennes (ITL 1.000.000.000,-), par la création et l'émission de neuf mille trois cent cinquante (9.350) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-), chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces par un ancien actionnaire.

*Deuxième résolution*

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire, par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé sur le vu de la renonciation expresse de cet actionnaire, donnée le 29 décembre 1998,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

Alors est intervenue:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, représentée par Monsieur Gustave Stoffel et Monsieur Claudio Bacceli, préqualifiés,

agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 1998,

lequel ès qualité qu'il agit, déclare souscrire à la totalité des neuf mille trois cent cinquante (9.350) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes), qu'il libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de ITL 935.000.000,- (neuf cent trente-cinq millions de liras italiennes).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des neuf mille trois cent cinquante (9.350) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions prises, le premier alinéa de l'article cinq, a la teneur suivante:

Le capital souscrit est fixé un milliards de liras italiennes (ITL 1.000.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme FABER FACTOR INTERNATIONAL S.A. en une société à responsabilité limitée avec la dénomination de FABER FACTOR INTERNATIONAL, S.à r.l.

*Sixième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée arrête les statuts de la société à responsabilité limitée suivant projet soumis préalablement aux associés et approuvé par eux, comme suit:

**STATUTS**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de FABER FACTOR INTERNATIONAL, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6.** Le capital souscrit est fixé un milliards de liras italiennes (ITL 1.000.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune, toutes entièrement libérées.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des associés se réunit dans les six premiers mois de l'exercice.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé, pour le représenter aux assemblées des associés.

**Art. 11.** Les résolutions aux assemblées des associés sont prises en conformité avec les prescriptions légales.

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

**Art. 14.** Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte pertes et profits au siège social de la Société.

**Art. 15.** Un montant égal à cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient(nent) dans la Société.

**Art. 16.** En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 17.** Au cas où toutes les parts sociales viendraient à être réunies en un seul des associés, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

**Art. 18.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide que l'exercice en cours se terminera le 31 décembre 1999 et que la première assemblée générale annuelle se réunira le troisième mardi du mois de mars 2000 à 10.00 heures.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de procéder à la nomination de trois gérants.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2000.

Sont nommés gérants:

- Monsieur Gian Oddone Merli, dirigeant d'entreprise, demeurant à Fabriano, Italie.
- Madame Maria Paola Merloni, dirigeant d'entreprise, demeurant à Fabriano, Italie.
- Monsieur Paolo Lacchini, dirigeant d'entreprise, demeurant à Fabriano, Italie.

Elle nomme encore un commissaire aux comptes en la personne de:

PricewaterhouseCoopers, avec siège à Luxembourg.

Son mandat se terminera avec celui des gérants.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, savoir:

- Monsieur Gian Oddone Merli, dirigeant d'entreprise, demeurant à Fabriano, Italie, Président.
- Madame Maria Paola Merloni, dirigeant d'entreprise, demeurant à Fabriano, Italie, Administrateur.
- Monsieur Paolo Lacchini, dirigeant d'entreprise, demeurant à Fabriano, Italie, Administrateur.

et au commissaire aux comptes de la société, savoir:

PricewaterhouseCoopers, avec siège à Luxembourg pour la mission exercés par eux jusqu'à ce jour.

Toutes les résolutions ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévus par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente transformation, est évalué sans nul préjudice à la somme de 275.000,- LUF.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre associés n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Stoffel, C. Baccei, L. Schinelli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 114S, fol. 1, case 4. – Reçu 194.480 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

J. Delvaux.

(06091/208/207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**FABER FACTOR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. FABER FACTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.805.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire, transformation en une société à responsabilité limitée en date du 29 décembre 1998 acté sous le n° 867/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06092/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**EVEREST INDUSTRIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Steinfort.

R. C. Luxembourg B 50.279.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06086/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**EXPERTA BIL BONDS ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 58.739.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 janvier 1999.

*Pour EXPERTA BIL BONDS ADVISORY S.A.*  
Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signatures

(06087/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**EXPERTA BIL DELTA ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 58.740.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 6, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 janvier 1999.

*Pour EXPERTA BIL DELTA ADVISORY S.A.*  
Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signatures

(06088/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**EXPERTA BIL EQUITIES ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 58.741.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 6, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 janvier 1999.

*Pour EXPERTA BIL EQUITIES ADVISORY S.A.*  
Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signatures

(06089/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**EUROMODAL-SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 57.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 15, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

*Pour EUROMODAL-SUD, S.à r.l.*  
(06081/720/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**FASSADEN JAKOB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5330 Moutfort, 79A, route de Remich.  
R. C. Luxembourg B 48.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 518, fol. 99, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 janvier 1999.

*Pour la S.à r.l. FASSADEN JAKOB*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU  
LUXEMBOURG S.A.

(06094/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**FAR EASTERN SUPPLIERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 64.017.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 mars 1998, publié au Mémorial C 482 du 1<sup>er</sup> juillet 1998.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 décembre 1998*

## 2. Modification de la composition du Conseil d'Administration

Suite à la démission de Mlle Céline Merle-Beral de son poste de représentant permanent de la société BOLLORE PARTICIPATIONS S.A., le Conseil prend acte de son remplacement par Cédric de Bailliencourt.

## 3. Pouvoirs de signatures

Par conséquent, le Conseil redéfinit les pouvoirs de signatures en remplaçant la signature de Mlle Céline Merle-Beral par celle de M. Cédric de Bailliencourt.

*Le Conseil d'Administration*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 518, fol. 100, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06093/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**EXPERTA BIL PROTECTED CAPITAL ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 58.634.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 6, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

*Pour EXPERTA BIL PROTECTED CAPITAL ADVISORY S.A.*  
*Société Anonyme*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

*Société Anonyme*  
Signatures

(06090/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**FIDULOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 32.397.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 22, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*FIDULOR S.A.*  
Signatures  
*Deux Administrateurs*

(06098/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**FIDULOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 32.397.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 juin 1998*

*Troisième résolution*

L'Assemblée désigne comme nouvel administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange, Monsieur Edmond Ries est nommé pour une période de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur le bilan au 31 décembre 2003.

*Pour FIDULOR S.A.*  
Signatures  
*Deux Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 22, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06099/045/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**FEBRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 49.245.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06095/635/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**FEMALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 20.238.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 18, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(06096/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**FESKENS HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 56.445.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1999, vol. 519, fol. 11, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Lorang  
Administrateur

(06097/003/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**FIFTY FOUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 32.285.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour réquisition  
Signature

Un Mandataire

(06100/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**FIGESTOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.338.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 janvier 1999*

Conformément à l'article 6 des statuts coordonnées du 26 novembre 1998, le Conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Gerhard Auer Administrateur-délégué de la société et lui confère tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature. A la date du 19 janvier 1999, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Sandro Frei, Administrateur-délégué.

Monsieur Gerhard Auer, Administrateur-délégué.

Monsieur Patrick Meunier, Administrateur-délégué.

Monsieur Derek S. Ruxton, Administrateur.

Monsieur Michael R. Hobson, Administrateur.

Luxembourg, le 28 janvier 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06101/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**FIRA INVESTMENTS S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.  
R. C. Luxembourg B 26.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 7, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

Pour FIRA INVESTMENTS S.A. HOLDING.

(06107/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**FINAPOSTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 60.750.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FINAPOSTE S.à r.l., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 60.750, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 691 du 9 décembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu le 19 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 656 du 16 septembre 1998.

L'assemblée se compose des neuf (9) seuls et uniques associés, à savoir:

1. - BC EUROPEAN CAPITAL IV, une société en commandite («Limited Partnership»), organisée sous le droit anglais et gallois, avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey;
2. - BC EUROPEAN CAPITAL V-1, une société en commandite («Limited Partnership»), organisée sous le droit anglais et gallois, avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey;
3. - BC EUROPEAN CAPITAL V-2, une société en commandite («Limited Partnership»), organisée sous le droit anglais et gallois, avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey;
4. - BC EUROPEAN CAPITAL V-3, une société en commandite («Limited Partnership»), organisée sous le droit anglais et gallois, avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey;
5. - BC EUROPEAN CAPITAL V-4, une société en commandite («Limited Partnership»), organisée sous le droit anglais et gallois, avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey;
6. - BC EUROPEAN CAPITAL V-5, une société en commandite («Limited Partnership»), organisée sous le droit anglais et gallois, avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey;
7. - BC EUROPEAN CAPITAL V-6, une société en commandite («Limited Partnership»), organisée sous le droit anglais et gallois, avec siège social à Barfield House, St. Julian's Avenue, St. Peter Part, Guernesey;
8. - CAPIFIN S.C.A., une société en commandite par actions, organisée et constituée sous le droit luxembourgeois, avec siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
9. - Monsieur Jean-Paul Villot, demeurant 37, rue des Blancs Manteaux, F-75004 Paris, France.

Les neuf ici représentés par Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de neuf (9) procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, es-dites qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour suivant, qu'il déclare connaître parfaitement:

*Ordre du jour:*

1. - Modification de l'année sociale de la Société, de manière à ce qu'elle commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, et reconnaissance qu'à la suite de cette résolution l'exercice social en cours se terminera le 31 décembre 1998.
2. - Modification des articles 14 et 15 des statuts de manière à refléter ce changement.
3. - Modification de l'article 6 des statuts, notamment de manière à refléter le nouvel actionariat de la société.
4. - Modification de l'article 17 des statuts.

*Première résolution*

Les associés décident de modifier l'année sociale de la Société, de manière à ce qu'elle commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Les associés reconnaissent qu'à la suite de cette résolution l'exercice social en cours, qui a commencé le 1<sup>er</sup> octobre 1998, se terminera le 31 décembre 1998.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 14 des statuts de la société, qui se lira comme suit:

«L'exercice social court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.»

*Troisième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 15 des statuts de la société, qui se lira comme suit:

«Chaque année, au 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels et les soumettra aux associés.»

*Quatrième résolution*

Les associés décident, afin de refléter l'acquisition par Monsieur Jean-Paul Villot, prénommé, de 1.175 (mille cent soixante-quinze) parts sociales de la société, d'adapter le premier alinéa de l'article six des statuts, qui se lira comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-quinze millions de francs français (FRF 75.000.000,-), représenté par trois cent soixante-quinze mille (375.000) parts sociales de deux cents francs français (FRF 200,-) chacune, qui ont été souscrites comme suit:

1) BC EUROPEAN CAPITAL V-1, prénommée, trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	39.999
2) BC EUROPEAN CAPITAL V-2, prénommée, trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	39.999
3) BC EUROPEAN CAPITAL V-3, prénommée, quarante-trois mille huit cent quarante-quatre parts sociales	43.844
4) BC EUROPEAN CAPITAL V-4, prénommée, quarante-deux mille neuf cent soixante-dix-sept parts sociales	42.977
5) BC EUROPEAN CAPITAL V-5, prénommée, quarante-trois mille cinq cent cinq parts sociales	43.505
6) BC EUROPEAN CAPITAL V-6, prénommée, trente-huit mille trente-neuf parts sociales	38.039
7) BC EUROPEAN CAPITAL IV, prénommée, trente mille quatre cent soixante-deux parts sociales	30.462
8) CAPIFIN SCA, prénommée, quatre-vingt-quinze mille parts sociales	95.000
9) Jean-Paul Villot, prénommé, mille cent soixante-quinze parts sociales	1.175
Total: trois cent soixante-quinze mille parts sociales	375.000

*Cinquième résolution*

Les associés décident de modifier la dernière phrase du second alinéa de l'article 17 des statuts de la société, qui se lira comme suit:

«Les associés décident de l'affectation des bénéfices annuels distribuables, sans préjudice du pouvoir de la gérance de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 113S, fol. 59, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1999.

J. Elvinger.

(06105/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**FINAPOSTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 60.750.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

(06106/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**FONTANA FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.116.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

La société de droit italien FOGEL FINANZIARIA S.p.A., avec siège social à 20121 Milano (Italie), Via F.III Gabba, 5, ici représentée par Monsieur Stefan Arts, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 décembre 1998,

laquelle, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Qu'elle est l'unique associé actuel de la société à responsabilité limitée FONTANA FINANCING S.à r.l, avec siège social à Luxembourg, et inscrite au registre de commerce sous le numéro B 65.116, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 670 du 19 septembre 1998;

- Qu'aux termes d'une cession de parts sous seing privé, intervenue en date du 3 juillet 1998,

laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle, il a été cédé:

- par Monsieur Hans De Graaf, managing director, demeurant à Mamer, une (1) part sociale à la société FOGEL FINANZIARIA S.p.A., préqualifiée, au prix de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL).

- par la société MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Luxembourg, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) parts sociales à la société FOGEL FINANZIARIA S.p.A., préqualifiée, au prix de quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent mille liras italiennes (99.900.000,- ITL)

- Que la cessionnaire est devenue propriétaire des parts cédées et est subrogée dans tous les droits et obligations de l'ancien associé, attachés aux parts cédées à partir du 3 juillet 1998.

#### *Intervention des gérants*

Sont ici intervenus Monsieur Hans De Graaf prénommé, gérant «A» de FONTANA FINANCING S.à r.l., et Monsieur Maarten Van De Vaart, senior account manager, demeurant à Steinsel, gérant «B» de FONTANA FINANCING S.à r.l., tous deux ici représentés par Monsieur Stefan Arts, prénommé, en vertu de deux procurations données le 23 décembre 1998,

lesquels, représentés comme dit-est, ont déclaré accepter, au nom de la société, les cessions de parts susvantes, conformément à l'article 1690 du code civil.

Les dites procurations, après avoir été signées resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, a déclaré prendre les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital à concurrence de cinquante-quatre milliards cinq cent un millions neuf cent mille liras italiennes (54.501.900.000,- ITL) à cinquante-quatre milliards six cent un millions neuf cent mille liras italiennes (54.601.900.000,- ITL) par l'émission de cinq cent quarante-cinq mille dix-neuf (545.019) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

##### *Souscription - Paiement*

L'associé unique décide de souscrire les cinq cent quarante-cinq mille dix-neuf (545.019) parts sociales nouvelles et de les libérer moyennant apport en nature de trente millions (30.000.000) d'actions de la société de droit italien FONTANA FINANZIARIA S.p.A., avec siège social à Veduggio (Milan), Via Piave 29, et moyennant un versement en espèces de quatre-vingt mille liras italiennes (80.000,- ITL).

Il résulte d'un certificat émis le 21 décembre 1998 par le gérant de FONTANA FINANZIARIA S.p.A. que l'actif net de FONTANA FINANZIARIA S.p.A. à une valeur d'au moins cinquante-quatre milliards cinq cent un millions huit cent vingt mille liras italiennes (54.501.820.000,- ITL).

Ensuite, il résulte dudit certificat que:

- FOGEL FINANZARIA S.p.A. est propriétaire des trente millions (30.000.000) d'actions de FONTANA FINANZIARIA S.p.A. apportées

- les actions de FONTANA FINANZIARIA S.p.A. sont entièrement libérées,

- les actions de FONTANA FINANZIARIA S.p.A. sont nominatives,

- FOGEL FINANZARIA S.p.A. est le seul ayant-droit sur ces actions et possède le droit d'en disposer.

- ces actions sont librement transmissibles.

- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne (physique ou morale) pourrait être habilitée à demander qu'une ou plusieurs des actions apportées lui soient attribuées.

- aucune des actions n'est grevée de privilège ou usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acquérir pareil privilège ou usufruit sur ces actions et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie.

- que le transfert des actions apportées sera effectué dans le registre de la société sur base de l'acte notarié documentant l'augmentation de capital.

Preuve du versement en espèces de quatre vingt mille liras italiennes (80.000,- ITL) a également été donnée au notaire instrumentant.

##### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cinquante-quatre milliards six cent un millions neuf cent mille liras italiennes (54.601.900.000,- ITL) représenté par cinq cent quarante-six mille dix-neuf (546.019) parts sociales d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune.

Les cinq cent quarante-six mille dix-neuf (546.019) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par la société de droit italien FOGEL FINANZIARIA S.p.A., avec siège social à 20121 Milano (Italie), Via F.III Gabba, 5.

Lorsque et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, ceci impliquant que chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat passé entre celui-ci et la société soient établis par écrit et que les clauses relatives aux assemblées générales des associés ne soient pas d'application.»

#### **Suit la version anglaise:**

«**Art. 5.** The capital is set at fifty-four billion six hundred and one million nine hundred thousand italian Lira (54,601,900,000,- ITL) divided into five hundred and forty-six thousand nineteen (546,019) share quotas of one hundred thousand italian Lira (100,000,- ITL) each.

The five hundred and forty-six thousand nineteen (546,019) share quotas have been subscribed and fully paid up by the company incorporated under Italian laws FOGEL FINANZIARIA S.p.A., with registered office at 20121 Milano (Italy), Via F.III Gabba, 5.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of article 179 (2) of the law related to commercial companies as amended; In this contingency articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the company shall have to be established in writing, and that the clauses related to shareholders' meetings will not apply.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'année sociale laquelle commencera désormais le premier janvier de chaque année et finira le trente et un décembre de chaque année; le second exercice social, par dérogation, ayant commencé le premier novembre 1998 et se terminant le 31 décembre 1998.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la deuxième résolution, l'associé unique décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

**Suit la version anglaise:**

«**Art. 9.** The company's financial year runs from the 1st of January of each year to the 31st of December of each year.»

*Frais*

Dans la mesure où l'apport a pour résultat que FONTANA FINANCING S.à r.l détient cent pour cent (100 %) des actions de la société FONTANA FINANZIARIA S.p.A., ayant son siège social et son établissement principal dans l'Union Européenne, l'associé unique se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, rémunération et charges, incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital est estimé approximativement à la somme de trois cent mille francs luxembourgeois (300.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Arts, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 88, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 janvier 1999.

G. Lecuit.

(06110/220/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**FONTANA FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.116.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 janvier 1999.

G. Lecuit.

(06111/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**LINGERIE BEAUMONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

No matricule 1989 2406 386.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

LINGERIE BEAUMONT, S.à r.l.

S. Luxen

gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

LINGERIE BEAUMONT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FORIG

Signature

(06177/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

**FOAM AND GENERAL SUPPLIERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 35.484.

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, N° 175 du 11 avril 1991.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 décembre 1998*

2. Modification de la composition du Conseil d'Administration.

Suite à la démission de Mlle Céline Merle-Beral de son poste de représentant permanent de la société BOLLORE PARTICIPATIONS S.A., le Conseil prend acte de son remplacement par Cédric de Bailliencourt.

3. Pouvoirs de signatures.

Par conséquent, le Conseil redéfinit les pouvoirs de signatures en remplaçant la signature de Mlle Céline Merle-Beral par celle de M. Cédric de Bailliencourt.

Le Conseil d'Administration  
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 518, fol. 100, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06108/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**FONLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 39.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 1999, vol. 519, fol. 15, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FONLUX S.A.

(06109/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**FRONTIER HOLDINGS.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 28.191.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 5, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

FRONTIER HOLDINGS  
Signatures

(06112/028/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**FUTURADENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Hamm.  
R. C. Luxembourg B 39.551.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06113/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**GARAGE WEIS-SHON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Munsbach, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 23.227.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 23, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.  
Signature

(06114/525/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**GATTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.335.

Le bilan de liquidation au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 72, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(06115/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**GATTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.335.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires avec siège social à Luxembourg  
qui s'est tenue le 20 décembre 1998*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de GATTEL S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 30 novembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 30 novembre 1998;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 30 novembre 1998.

Luxembourg, le 20 décembre 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 72, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06116/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**GEFCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 44.091.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06117/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**GENVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 46.629.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 1999, vol. 519, fol. 18, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(06119/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**GERAEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 57.163.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour réquisition  
Signature  
Un Mandataire

(06122/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**GENERALE FRIGORIFIQUE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 54.135.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social le 31 décembre 1998, qu'au poste d'Administrateur:

- Sont réélus Maître Roy Reding, Maître Bernard Felten et Madame Josette Lenertz.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2004.

Qu'au poste de Commissaire aux Comptes:

- Est réélu Monsieur Norbert Meisch, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2004.

Pour inscription-réquisition  
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 24, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(06118/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**GEOSYN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 62.736.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 519, fol. 26, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06120/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**GESFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 40.245.

Les comptes annuels au 30 juin 1997, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 87, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GESFIN S.A.

(06121/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**GIANNINI FRERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4601 Differdange, 74, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 16.462.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 1999, vol. 312, fol. 15, case 12/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 28 janvier 1999.

R. Giannini  
Administrateur-délégué

(06123/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---

**GOLFLINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 55.933.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

Signature.

(06126/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1999.

---